



40 ans après la loi Veil...

Continuons le combat pour le droit à l'avortement !

contact-jeunes@npa2009.org / jeunes.npa2009.org

Il y a 40 ans, en 1975, Simone Veil, ministre de la Santé du gouvernement de Valérie Giscard d'Estaing, faisait adopter par l'assemblée nationale un texte de loi légalisant la pratique de l'avortement. En 1982, cette loi fut complétée par l'obtention du remboursement de l'interruption volontaire de grossesse par la sécurité sociale et l'obligation pour chaque hôpital d'accueillir un centre IVG. Il serait faux de croire que le gouvernement de droite de Valérie Giscard d'Estaing légalisa l'avortement du fait de ces grandes convictions féministes. Cette loi fut avant tout la conséquence immédiate de la mobilisation de dizaines de milliers de femmes et de la constitution du MLF (mouvement de libération des femmes).

Les femmes premières victimes de la crise

Pourtant il serait faux de penser que le droit à l'avortement libre et gratuit pour toutes est un droit inattaquable. La crise économique et les plans d'austérité menés par les gouvernements successifs au cours des dernières années ont largement remis en cause la possibilité pour toutes les femmes d'avoir recours à l'avortement librement et dans de bonnes conditions. Ce sont plus de 130 IVG qui ont en effet été fermés en l'espace d'à peine dix ans. Les réductions budgétaires drastiques menées par le gouvernement Hollande dans le secteur hospitalier accélèrent largement les fermetures de service. Les premiers sacrifiés sont la plupart du temps ceux réservés aux femmes : les centres IVG et les maternités. Le limite pour avorter étant toujours de 12 semaines de grossesse et les délais pour obtenir des rendez-vous se faisant de plus en plus longs, de nombreuses femmes sont contraintes, pour les plus fortunées, de se rendre à l'étranger, mais des les pires des cas, soit de le pratiquer dans des conditions non médicales très dangereuses ou tout simplement d'y renoncer.

Un droit plus que jamais remis en cause

Cette situation n'est pas propre à la France. Dans toute l'Europe des mesures de restriction des droits des femmes sont mises en place. En Espagne, le gouvernement avait tenté l'année dernière de tout simplement interdire l'avortement, excepté pour les femmes violées ou celles rencontrant des difficultés médicales. Si la mobilisation des femmes a permis de faire reculer le gouvernement, on assiste dans de nombreux pays à un retour à l'ordre moral et à une remise en cause des acquis féministes. En France, le gouvernement avance moins frontalement mais le résultat est le même car les politiques d'austérité finiront par remettre définitivement en cause la possibilité pour les femmes d'avorter. En outre, François Hollande cède aux pressions de la droite et de l'extrême droite et empêche les femmes lesbiennes et célibataires d'avoir des enfants quand elles le souhaitent en restreignant l'accès à la PMA (ensemble de méthodes médicales permettant la fécondation) aux couples hétérosexuels.

Plus que jamais, luttons pour le droit des femmes à disposer de leurs corps !

Les acquis des femmes, et notamment l'avortement, n'ont jamais été accordés de bon cœur par les gouvernements. Ils ont été acquis par des luttes et des mobilisations d'ampleur. Aujourd'hui, le gouvernement de François Hollande mène une politique antisociale, austéritaire, qui impose des reculs aux droits les plus fondamentaux pour les femmes. Plus que jamais, pour conserver ce droit mais aussi pour lutter contre les inégalités salariales que subissent les femmes, pour obtenir la PMA, il n'y aura qu'une seule solution : la mobilisation, dans la rue, contre ce gouvernement au service des riches et des réactionnaires.

TOUTES ET TOUS DANS LA RUE